



D

**MOINS
DE 18 ANS,
J'AI QUELS
DROITS ?**

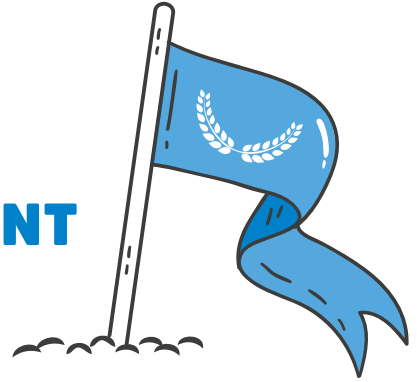
Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Elle protège tous les enfants de 0 à 18 ans.

Pourtant, beaucoup l'ignorent et ne savent pas comment défendre leurs droits.



Si tu as un problème, une question, si tu constates qu'un de tes droits n'est pas respecté, tu peux contacter le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants, ils t'aideront à trouver des solutions.



DROIT À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Pour construire ton avenir, tu as le droit d'apprendre à lire, écrire et compter. C'est pour protéger ce droit que l'instruction est gratuite et obligatoire pour tous les enfants, de 3 à 16 ans.

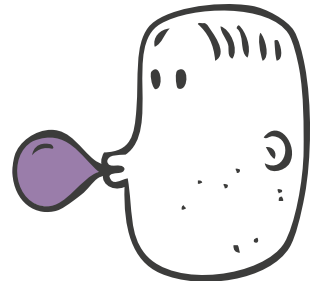
Pour permettre à tous les enfants d'apprendre, l'école doit être adaptée aux besoins des enfants handicapés.

Pour ton développement et ton épanouissement, tu as également droit au repos, aux loisirs et de participer à des activités culturelles.



Titouan est sourd

et le directeur de l'école l'empêche de participer à un voyage avec sa classe à cause de son handicap. Sa maman ne comprend pas cette différence de traitement et contacte le Défenseur des droits. Une rencontre est organisée avec l'école et une solution est finalement trouvée : Titouan pourra participer à ce voyage, accompagné par un adulte qui l'aidera.

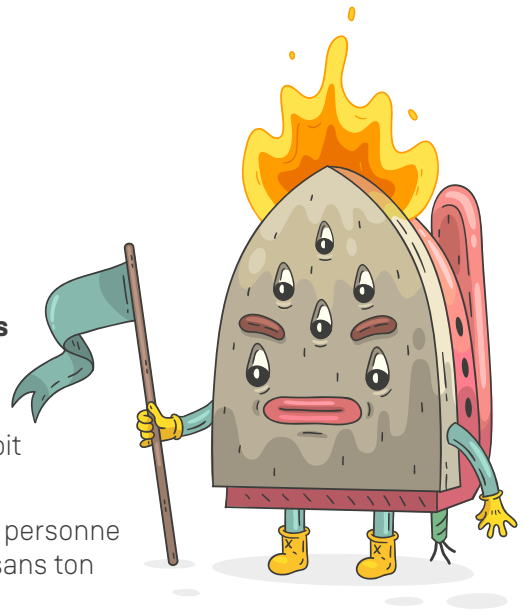


DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ·E

Tu as le droit d'être protégé·e contre toutes les formes de violence qu'elles soient verbales, morales, physiques ou sexuelles.

Personne n'a le droit de te harceler que ce soit sur internet, à l'école, dans ton quartier...

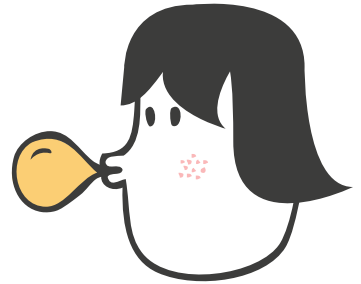
Tu as le droit à la protection de ta vie privée : personne ne doit diffuser de vidéo ou de photo de toi sans ton autorisation.



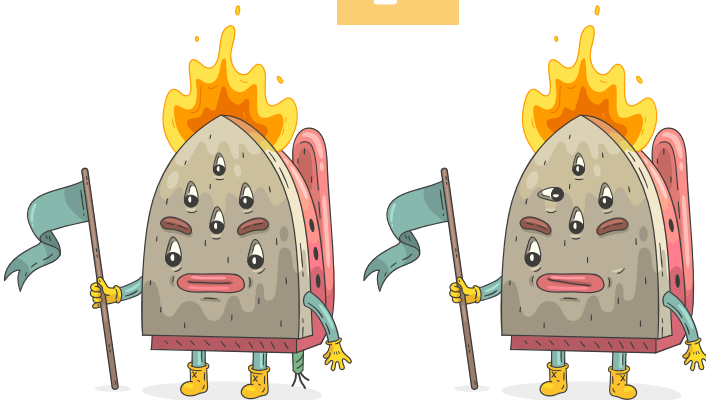
En cas de danger pour toi, un ou une de tes ami·e·s, tu peux appeler gratuitement et confidentiellement le 119 ou, en cas de harcèlement, le 3020. Une personne t'écouterà et t'aidera.

Léa est quotidiennement victime de moqueries

de la part de ses camarades de classe. Son papa inquiet alerte le Défenseur des droits. Après avoir vérifié que la situation était connue et prise en charge au sein de son établissement, le Défenseur des droits s'est assuré de la mise en place d'actions de sensibilisation sur le harcèlement. Depuis, la situation a cessé et Léa a pu retourner au collège de manière apaisée.



Le jeu des **7** erreurs



DROIT À LA SANTÉ

Tu as le droit d'être correctement nourri, logé et habillé :
autant de conditions nécessaires pour être en bonne santé.

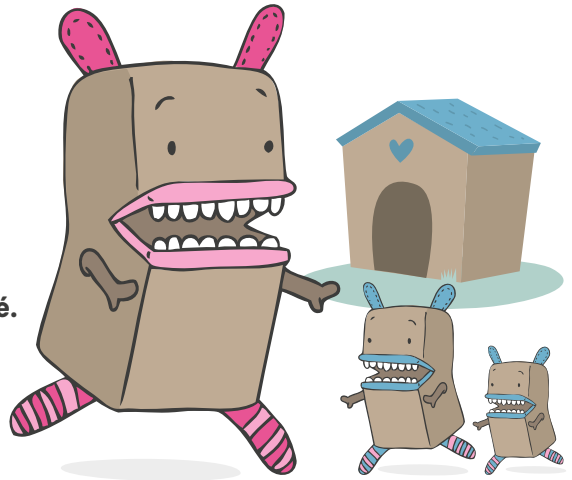
Tu dois avoir accès aux soins pour ton bien-être
physique et mental et pouvoir rencontrer
un médecin lorsque tu es malade.



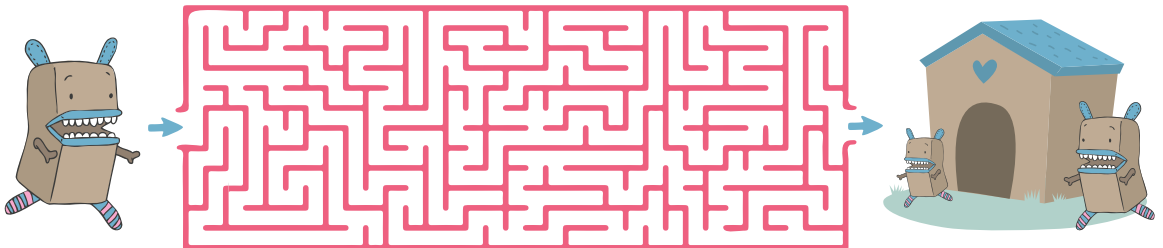
DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Tu as le droit de vivre en famille mais quand cela n'est pas possible, tu dois pouvoir grandir entouré·e et en sécurité.

Si tes parents sont séparés, tu dois pouvoir garder des liens avec chacun d'entre eux, ainsi qu'avec le reste de ta famille : tes grands-parents, tes frères et sœurs...



LE jeu du labyrinthe





DROIT À L'ÉGALITÉ

Tu ne dois subir aucune discrimination.

Tu dois donc être traité·e à égalité avec les autres enfants, que tu sois fille ou garçon, quels que soient tes origines, ta religion, tes opinions, ton handicap, tes croyances ou celles de tes parents.

DROIT DE PARTICIPER

Tu as le droit de t'exprimer et de donner ton avis sur les questions qui te concernent, au sein de ta famille, à l'école, pour le choix de tes loisirs, de ton orientation scolaire...

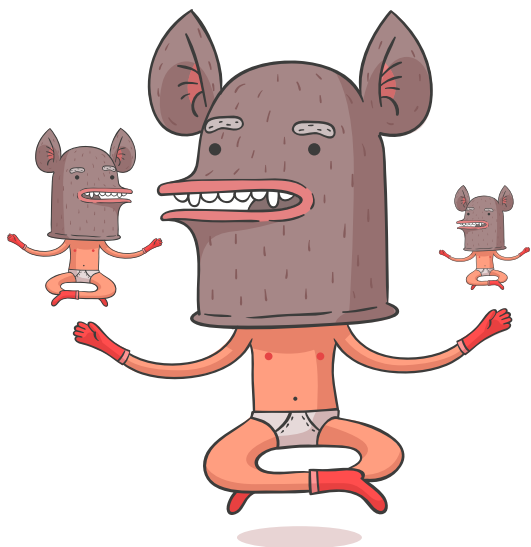
Tu peux participer à la vie de la société : faire partie d'une association, demander à publier un journal dans ton école, te faire élire dans un conseil de jeunes...



DROIT À UNE JUSTICE ADAPTÉE

L'âge des enfant est pris en compte par la justice :

les enfants ont droit à un avocat spécialisé pour les conseiller et les défendre et, s'ils ne respectent pas la loi et doivent être jugés, ils le seront par un juge pour enfant.



LE DÉFENSEUR DES DROITS, C'EST QUOI ?

Le Défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et libertés individuelles, notamment les droits garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant.

La Défenseure des droits, Claire Hédon, est assistée par le Défenseur des enfants, Eric Delemar, pour accomplir cette mission. La Défenseure des droits et le Défenseur des enfants peuvent être saisis par toute personne constatant qu'une situation porte atteinte aux droits d'un enfant ou d'un ou d'une adolescent·e

TOI AUSSI TU PEUX LES CONTACTER POUR DÉFENDRE TES DROITS OU CEUX D'UN OU UNE AMI·E :



EN ÉCRIVANT UNE LETTRE POUR EXPLIQUER TON PROBLÈME

Pas besoin de timbre pour l'enveloppe.

Le Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris Cedex 07



PAR TÉLÉPHONE : 09 69 39 00 00



PAR INTERNET SUR LE SITE :
DEFENSEURDES DroITS.FR

Rubrique : « Saisir le Défenseur des droits »